

DOSSIER DE DEMANDE D'ENREGISTREMENT

NOVEMBRE 2023

LOGICOR Carvin SNC

Rue Louis Joseph Gay Lussac

62 220 – CARVIN

Description du projet



19 Bis avenue Léon Gambetta
92120 Montrouge

T+33 1 46 94 80 64

www.b27.fr
contact@b27.fr

SOMMAIRE

1	PRESENTATION DU DEMANDEUR	5
1.1	Renseignements administratifs	5
1.2	Auteur du dossier	5
2	LOCALISATION DU PROJET	6
3	PRESENTATION DU PROJET	7
3.1	Les surfaces	7
3.2	La description du bâtiment.....	8
4	PRESENTATION DE L'ACTIVITE	13
5	LES EQUIPEMENTS DE PROTECTION ET DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE.....	14
5.1	Equipements extérieurs au bâtiment.....	14
5.2	Equipements intérieurs au bâtiment.....	16
5.3	Rétention des eaux incendie.....	16
6	LE CLASSEMENT DE L'ETABLISSEMENT	18

1 PRESENTATION DU DEMANDEUR

1.1 Renseignements administratifs

Raison sociale	LOGICOR (Loren) Carvin
Forme juridique	SNC
Capital social	2 238 002,00 €
Siège Social	134 boulevard Haussmann- 75008 PARIS
N° SIRET	80243906700025
N°RCS	802 439 067 R.C.S. Paris
Signataire	Monsieur Nilson ADOU
Qualité	Director Technical Management
Contact	Monsieur Nilson ADOU
Téléphone	07 87 38 90 93
Mail	nilson.adou@logicor.eu

1.2 Auteur du dossier

Le dossier de demande d'enregistrement a été rédigé par Anne-Laure ROULET de la société B27-SDE en collaboration avec LOGICOR.

2 LOCALISATION DU PROJET

Le projet de la société LOGICOR consiste en l'aménagement d'une plateforme de tri postal en un bâtiment de logistique à usage d'entrepôt sur un terrain de 71 724 m² dans la zone industrielle du château, sur la commune de Carvin (62 220).

Le bâtiment est visible sur la vue aérienne ci-dessous



Carte des alentours du projet

La parcelle est bordée :

- Au Sud-est par la rue Gay Lussac
- Au Nord-est par la voie privée ANTARGAZ
- Au Sud-ouest par le bâtiment logistique « STG Lille »
- Au Nord-ouest par le Marais d'Épinay

Un plan de localisation est joint en PJ n°18 du présent dossier de demande d'enregistrement.

Les coordonnées (en Lambert 93) du site sont :

X : 697371 m

Y : 7 042 148 m

3 PRESENTATION DU PROJET

3.1 Les surfaces

Le projet LOGICOR consiste en l'aménagement d'une plateforme de tri postal en un bâtiment à usage d'entrepôt et de bureaux conforme à l'arrêté du 11 avril 2017.

Les travaux comprennent notamment la réalisation d'un mur coupe-feu REI 120 afin de créer deux cellules de stockage d'une surface inférieure à 12 000 m².

Ci-dessous, le tableau des surfaces existant ainsi que le tableau des surfaces après réalisation du projet.

TABLEAU DES SURFACES EXISTANT	
-------------------------------	--

Emprise foncière (m ²)	71724
Emprise au sol Existant (m ²)	25384

SURFACE EXISTANT	
Chemins piéton (m ²)	512
Surface voirie VL et PL enrobé (m ²)	24218
Bassin étanche (m ²)	1818
Emprise pleine terre (m ²)	19792

SURFACE DE PLANCHER EXISTANT	
TOTAL ENTREPOT (m ²)	22407
TOTAL BUREAUX (m ²)	2187
TOTAL SDP (m ²)	24594

SURFACE LOCAUX TECHNIQUES EXISTANTS	
Locaux Stockage palettes, bennes	1035
Locaux tech.(poubelle, chaufferie, TGBT)	138
TOTAL LT (m ²)	1173

Stationnement VL Existant (places)	134
Stationnement PL Existant (places)	50
Vélo Existant (m ²)	34

TABLEAU DES SURFACES PROJET	
Emprise foncière (m ²)	71724
Emprise au sol Projet (m ²)	25907

SURFACE PROJET	
Chemins piéton	505
Surface voirie VL et PL enrobé	23497
Bassin étanche	1818
Emprise pleine terre	19997

SURFACE DE PLANCHER EXISTANT	
Cellule A	11999
Cellule B	10086
Local charge	193
Stockage cartons	129
TOTAL ENTREPOT (m²)	22407
TOTAL BUREAUX (m²)	2187
TOTAL SDP (m²)	24594

SURFACE LOCAUX TECHNIQUES PROJET	
Locaux Stockage palettes, bennes	1035
Locaux tech.(poubelle, chaufferie, TGBT)	138
TOTAL LT (m²)	1173

SURFACE LOCAUX TECHNIQUES PROJET	
Chaufferie	67
LT SPK	142
TOTAL LT (m²)	209

Stationnement VL Projet (places)	134
Stationnement PL Projet (places)	33
Vélo Projet (m ²)	34

3.2 La description du bâtiment

Les plans de l'établissement LOGICOR sont en PJ n°21 du présent dossier de demande d'enregistrement.

Il est prévu un trafic de 100 VL et 60 PL chaque jour sur le site.

Les accès au site s'effectueront depuis la rue Gay Lussac :

- Un accès VL
- Un accès PL / accès pompiers

L'accès VL permettra d'accéder à un parking VL de 134 places (dont 6 PMR et 13 VL électriques)

L'accès PL permettra d'accéder :

- à un parking PL de 19 places ainsi qu'un autre de 4 places côté Nord-ouest
- à deux parkings PL de 5 places chacun au Sud-est.

Ces zones permettront le stationnement des véhicules sans occasionner de gêne pour l'accessibilité des engins des services d'incendie et de secours.

Les dimensions du bâtiment (compris locaux techniques et bureaux) sont :

- Longueur = 168 mètres / largeur = 132 mètres

La hauteur libre sous poutre est égale à 9 m. La hauteur sous bac maximale est égale à 11,30 mètres. La hauteur à l'acrotère des façades est égale à 11,50 mètres. Le mur séparatif entre cellules à créer présentera une hauteur à l'acrotère de 12,35 mètres.

3.2.1 Les dispositions constructives

La structure du bâtiment est actuellement réalisée de poteaux / poutres acier (R7).

Des travaux vont être réalisés afin de rendre la structure R15. Deux techniques sont à l'étude :

- La première est une technique de flocage par projection d'un matériau fibreux composé de laine de laitier, de liants hydrauliques et inorganiques qui se présente sous forme de flocons légers.
- La deuxième consiste en l'application d'une peinture intumescente par pulvérisation sans air

Les fiches techniques de ces deux solutions se trouvent en annexe 2 de la conformité à l'arrêté ministériel du 11 avril 2017.

Une des deux techniques sera mise en œuvre et une attestation de conformité sera fournie en fin de travaux pour garantir que le traitement adapté au support permet d'obtenir une résistance au feu de 15 minutes.

Le bâtiment sera divisé en deux cellules de stockage d'environ 12 000 m² par la réalisation d'un mur coupe-feu de degré 2 h (REI 120) dépassant d'un mètre en toiture et prolongé latéralement aux murs extérieurs sur une largeur de 1 m dans la continuité de la paroi.

Ce compartimentage permet d'éviter une propagation de l'incendie d'une cellule vers la cellule voisine.

Une signalisation du degré coupe-feu de ce mur sera mise en place en façade.

Chaque ouverture dans le mur REI 120 sera équipée d'une porte EI 120.

Les portes coulissantes seront équipées d'un système DAD (Décteur Autonome Déclencheur) permettant leur fermeture automatique en cas d'incendie mais également leur fermeture manuelle

Les deux façades quais ainsi que la façade Sud-ouest sont composées d'un bardage acier double peau. Ces matériaux bénéficient d'un classement A2 s1 d0.

La façade Nord-est de l'entrepôt sera doublée par un écran thermique coupe-feu de degré 2 h (EI 120).

La couverture du bâtiment est réalisée à partir de bacs en acier galvanisé avec isolation en panneaux laine de roche et étanchéité multicouche. L'ensemble de la toiture satisfait au classement au feu BroofT3.

La toiture sera recouverte d'une bande de protection sur une largeur de 5 m de part et d'autre du dépassement du mur coupe-feu séparatif.

Le désenfumage du bâtiment sera assuré par des exutoires de fumées dont la surface utile ne sera pas inférieure à 2% de la superficie de chaque canton de désenfumage

L'ouverture des exutoires de désenfumage sera assurée par une commande automatique à CO₂ et manuelle placée à proximité des issues. Les commandes seront regroupées par canton.

Les exutoires seront implantés à plus de 7 m des murs coupe-feu séparant les cellules.

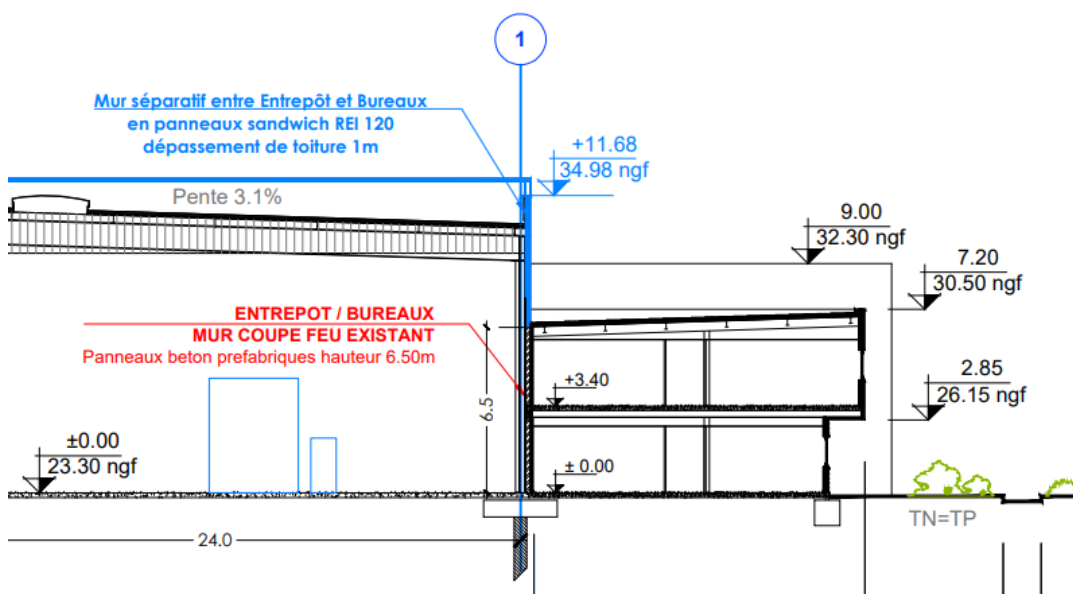
Les cellules seront divisées en cantons de désenfumage d'une surface inférieure à 1 650 m² et d'une longueur inférieure à 60 m. Ces cantons seront mis en place au moyen d'écrans de cantonnement de 1 m.

Le bâtiment sera équipé d'une protection contre la foudre conforme aux normes en vigueur.

3.2.2 Les bureaux et locaux sociaux

Un bloc en RDC et R+1 regroupant les bureaux administratifs et les locaux sociaux est implanté en saillie de la façade Nord-est de l'entrepôt. Ces locaux représentent une surface de 2 187 m². Ils seront séparés de l'entrepôt par des murs coupe-feu de degré 2 heures et par des portes de communication EI2 120 C équipées de ferme-porte.

Le plan de façade ci-dessous permet de constater que le mur séparatif entre les bureaux et l'entrepôt dépassera d'un mètre au-dessus de la toiture de l'entrepôt.



Plan de coupe bureaux

3.2.3 Les aménagements extérieurs

Les dispositions seront prises pour réserver les dégagements nécessaires au stationnement, aux manœuvres et aux opérations de livraison des poids lourds.

L'accès VL permettra d'accéder à un parking VL de 134 places (dont 6 PMR et 13 VL électriques)

L'accès PL permettra d'accéder :

- à un parking PL de 19 places ainsi qu'un autre de 4 places côté Nord-ouest
- à deux parkings PL de 5 places chacun au Sud-est.

Ces zones permettront le stationnement des véhicules sans occasionner de gêne pour l'accessibilité des engins des services d'incendie et de secours.

Le bâtiment sera accessible aux Sapeurs-Pompiers sur tout son périmètre. Cette accessibilité sera assurée pour partie sur l'emprise des parkings et des aires de manœuvre des poids lourds et par une voie circulaire présentant une largeur minimale de 6 m. Celle-ci permettra le croisement des véhicules.

La voie de circulation des engins de secours sera ainsi maintenue libre à la circulation des véhicules des Sapeurs-Pompiers.

Les issues de secours seront accessibles depuis la voie de circulation des engins de secours par des chemins stabilisés de 1,80 m de large.

Le terrain est entouré d'une clôture périphérique d'une hauteur de 2 m de hauteur.

3.2.4 L'électricité

La distribution s'opère à partir d'un Tableau Général Basse Tension et de tableaux divisionnaires qui regroupent toutes les commandes et protections des différents circuits.

Le bâtiment est alimenté par des câbles passés sous fourreaux et branchés sur le réseau général de la zone à partir d'un transformateur et d'un comptage situé sur la propriété.

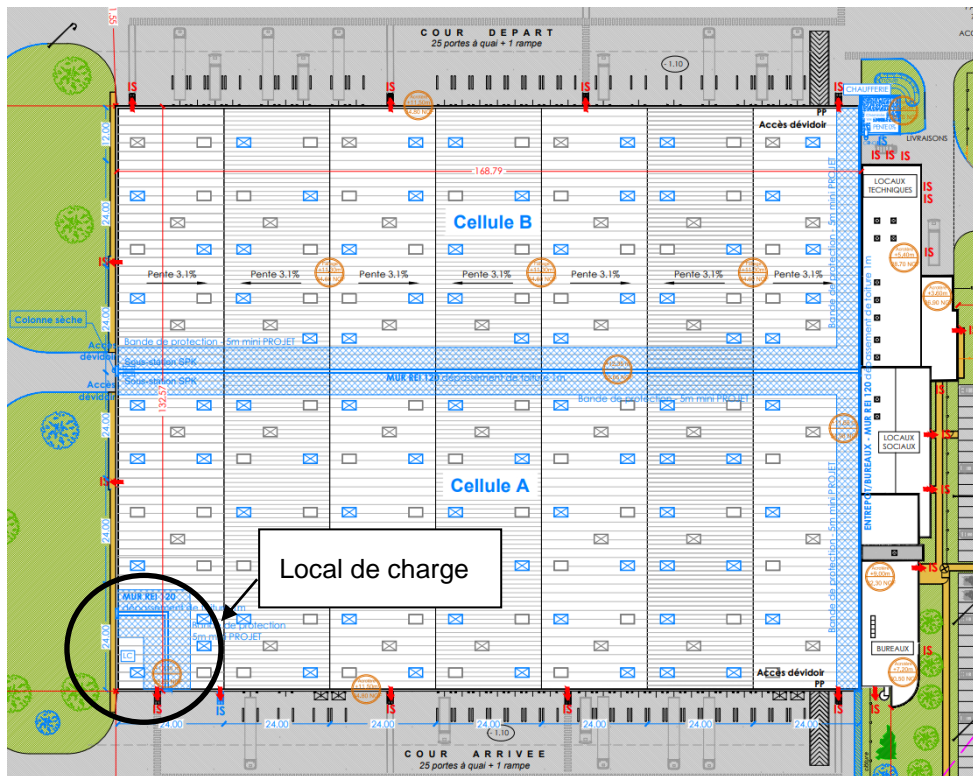
L'éclairage de sécurité est conforme à l'arrêté du 14 décembre 2011.

3.2.5 Le local de charge

Un local technique dédié au chargement des batteries des chariots élévateurs sera créé au sein de la cellule A pour une surface plancher de 193 m².

Ce local de charge sera exploité conformément aux prescriptions de l'arrêté du 29 mai 2000 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations classées pour la protection de l'environnement soumises à déclaration sous la rubrique n° 2925 « accumulateurs (atelier de charge) ».

La localisation de ce local est visualisable sur le plan ci-dessous :



Ce local de charge sera séparé de la cellule de stockage adjacente par des murs coupe-feu de degré 2 heures (REI120) dépassant en toiture et par une porte coupe-feu de degré 2 heures (EI120) à fermeture automatique.

La toiture sera constituée d'un bac acier avec isolation et étanchéité multicouche conforme à l'indice Broof T3.

Le local de charge possèdera une issue de secours vers l'extérieur.

Comme l'ensemble de l'installation électrique, les équipements électriques spécifiques au local de charge seront réalisés selon les normes et ils seront inspectés régulièrement par un organisme agréé.

Des cartouches fusibles et un relais disjoncteur protégeront les installations contre les risques de court-circuit.

L'éclairage artificiel se fera par des lampes sous enveloppe protectrice en verre.

Pour limiter le risque d'accumulation d'hydrogène, le local de charge de l'établissement sera équipé d'une ventilation mécanique forcée installée en toiture.

Le sol et les murs, jusqu'à une hauteur d'un mètre, seront recouverts d'un revêtement anti-acide.

Le local de charge sera équipé d'une fontaine oculaire et d'un extincteur au CO₂.

Les eaux résiduaires (acides) seront collectées dans un bac étanche, pour neutralisation (pH entre 5,5 et 8,5). La vidange de ce bac ne pourra se faire que par un système de pompage manuel. Les eaux seront évacuées par une société spécialisée.

3.2.6 La chaufferie

Le bâtiment sera chauffé par des aérothermes à eau chaude. Les calories nécessaires seront produites par une chaudière au gaz naturel d'une puissance de 1 MW mise en place dans une chaufferie qui sera créée sur le pignon Nord-est du bâtiment.

Le réseau de distribution d'eau chaude circulera sous charpente et alimentera les différents appareils.

3.2.7 Les réseaux

L'entrepôt est déjà raccordé aux réseaux publics existants en limite de propriété : eau de ville, EDF, GDF et France Télécom.

Les eaux pluviales de voiries seront traitées sur le site.

4 PRESENTATION DE L'ACTIVITE

Le projet LOGICOR consiste en l'aménagement d'une plateforme de tri postal en un bâtiment à usage d'entrepôt et de bureaux d'une surface plancher totale de 24 594 m² sur un terrain de 71 724 m².

Le site sera susceptible d'accueillir au total 44 000 palettes représentant environ 22 000 tonnes de marchandises combustibles.

Pour les matières stockées, la demande concerne la rubrique 1510 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement. Le stockage maximal envisagé dans le bâtiment consiste au stockage de 44 000 équivalents palettes sous la rubrique 1510 ou sous les rubriques 1530, 1532, 2662 ou 2663.1/2663.2. Le stockage ne sera pas exclusivement classable sous une seule des rubriques 1530, 1532, 2662, 2663.1 et 2663.2.

L'activité de l'établissement nécessitera le travail de plusieurs équipes chargées de la réception et du contrôle des marchandises, du stockage, de la préparation des commandes, du contrôle de la préparation des commandes et de l'expédition. Le personnel sera composé essentiellement de préparateurs de commandes et de caristes.

Il est envisagé la présence de 80 personnes dans cet établissement qui sera en activité du lundi au vendredi, entre 6h00 et 20h00, 52 semaines par an.

D'une manière générale les différentes étapes de l'activité logistique qui sera exercée sur le site sont :

- La réception des produits avec un approvisionnement par poids lourds,
- Le stockage des produits dans les différentes cellules,
- La préparation des commandes,
- L'expédition des produits par route par poids lourds.

Dans les cellules de stockage, seuls des produits emballés seront manipulés, aucun stockage de type vrac ne sera effectué. Les produits stockés seront placés sur des palettes qui seront rangées dans les zones d'entreposage par des chariots élévateurs.

La mise en place d'un système informatisé de gestion du site permettra de tenir à jour un état des marchandises stockées avec leur localisation dans le bâtiment.

Le principal risque lié à ce type d'activité est l'incendie du fait de la nature des produits stockés. Les produits de grande consommation ne présentent pas de danger en soi, mais leur combustibilité ramenée à l'échelle du stockage (12 000 t de matières combustibles stockées dans la cellule A) présente un risque d'incendie de grande ampleur.

5 LES EQUIPEMENTS DE PROTECTION ET DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Equipements extérieurs au bâtiment

Le bâtiment sera accessible aux Sapeurs-Pompiers sur tout son périmètre.

Cette accessibilité sera assurée pour partie sur l'emprise des parkings et des aires de manœuvre des poids lourds et par une voie circulaire présentant une largeur minimale de 6 m permettant le croisement des véhicules.

A partir de cette voie, les Sapeurs-pompiers pourront accéder à toutes les issues de l'entrepôt par des chemins stabilisés de 1,80 m de largeur minimum et sans avoir à parcourir plus de 60 m.

La sécurité incendie du bâtiment sera assurée par 8 poteaux incendie implantés sur son pourtour.

Les poteaux incendie seront répartis autour de l'établissement de manière que :

- les appareils ne soient pas distants entre eux de plus de 150 m,
- l'accès extérieur de chaque cellule ne soit pas situé à plus de 100 m d'un poteau.

Sur le site, à chaque point d'eau sera associé une aire de stationnement de 4 x 8 m distincte de la voie de circulation périmétrique

L'alimentation en eau sera assurée par une cuve de 1 640 m³ associée à un surpresseur permettant d'alimenter le réseau incendie à hauteur de 720 m³/h pendant deux heures.

Le volume d'eau incendie disponible sur le bâtiment permettra ainsi de répondre à la demande dimensionnée suivant le guide D9 : 720 m³/h pendant deux heures soit 1440 m³.

Les relevés des débits des poteaux incendie entourant l'établissement seront conservés sur le site par l'exploitant.

Par ailleurs, le bassin pompiers déjà existant sera conservé. Il est équipé d'une aire de stationnement.

Le détail du dimensionnement D9 est présenté dans le tableau ci-après :

Note de calcul D9

Description sommaire du risque			
CRITERE	COEFFICIENTS ADDITIONNELS	Coefficients retenus	COMMENTAIRES
Hauteur de stockage : Jusqu'à 3 mètres Jusqu'à 8 mètres Jusqu'à 12 mètres Jusqu'à 30 mètres Jusqu'à 40 mètres Au delà de 40 mètres	0 0,1 0,2 0,5 0,7 0,8	0,2	La hauteur de stockage sera supérieure à 8 mètres mais inférieure à 12 mètres.
Type de construction : - Ossature stable au feu ≥ 1 heure - Ossature stable au feu ≥ 30 minutes - Ossature stable au feu < 30 minutes	-0,1 0 0,1	0,1	La structure du bâtiment est R7
Matériaux aggravants : Présence d'au moins un matériau aggravant	0,1	0,1	Toiture Broof-T3
Types d'Interventions Internes : - Accueil 24h/24 (présence permanente à l'entrée) - DAI généralisée reportée 24h/24 7j/7 en télésurveillance. - Service de sécurité incendie 24h/24 avec moyens appropriés Equipe de seconde intervention en mesure d'intervenir 24h/24)	-0,1 -0,1 -0,3	-0,1	DAI généralisée reportée 24h/24 7j/7.
Σ des Coefficients		0,3	
1+ Σ des Coefficients		1,3	
Surface de référence (S en m²)		12 000	La surface de référence correspond à la surface de la cellule la plus grande du bâtiment. (m²)
$Q_i = 30 * \frac{S}{500} * (1 + \sum coeff) \quad m^3/h$		936	
Catégorie de risque : Risque faible : QRF = Qi x 0,5 Risque 1 : Q1 = Qi x 1 Risque 2 : Q2 = Qi x 1,5 Risque 3 : Q3 = Qi x 2		1404	La catégorie de risque 2 correspond à la catégorie habituellement retenue pour les entrepôts.
Risque sprinklé : Q2/2		702	Le bâtiment sera sprinklé.
Débit requis (Q en m³/h) <small>Arrondi aux 30 m³ les plus proches</small>		720	m³/h

5.2 Equipements intérieurs au bâtiment

- Installation RIA et extincteurs

Le bâtiment sera doté d'une installation RIA conçue et réalisée conformément aux normes et règles en vigueur. Chaque point des cellules de l'entrepôt sera accessible par deux jets d'attaque.

Le bâtiment sera doté d'extincteurs portatifs normalisés répartis à raison d'un appareil pour 200 m² dans les cellules de stockage et dans les bureaux.

- Installation d'extinction automatique d'incendie

Les cellules de stockage seront équipées d'une installation d'extinction automatique d'incendie de type sprinkler adaptée à la nature des produits stockés.

L'installation sera indépendante du circuit électrique du bâtiment. Le déclenchement se fera par fonte du fusible calibré selon les règles en vigueur. La perte de pression entraînée par l'ouverture des têtes au-dessus de l'incendie déclenchera les pompes.

Pour le site, l'installation comprendra :

- Un local équipé d'une motopompe autonome diesel en charge à démarrage automatique,
- Deux cuves d'eau d'un volume de 600 m³ chacune pour les réseaux « extinction automatique et RIA »,
- Une pompe électrique maintenant l'installation à une pression statique constante de 10 bars environ,
- Une armoire d'alarme avec renvoi en télésurveillance.

- Colonne sèche

Le mur séparatif entre les deux cellules mesurant plus de 100 mètres et la façade Nord-est du bâtiment équipée de bureaux ne permettant pas la mise en place d'une deuxième aire de mise en station des engins, il sera équipé d'une colonne sèche.

Cette colonne sèche sera alimentée à hauteur de 10 l/mètre/minute par le réseau incendie de l'établissement l'arrosage d'un mur de 168 mètres pendant 60 minutes nécessite donc 100 080 litres d'eau (168 x 10 x 60). En cas d'incendie il sera nécessaire d'arroser ce mur séparatif pendant deux heures. Il faut donc prévoir 200 m³. Ce volume sera disponible sur la cuve d'alimentation des poteaux incendie de l'établissement.

5.3 Rétention des eaux incendie

Le besoin de rétention des eaux incendie a été calculé à partir de la règle D9A.

L'application de la méthode conduit à un volume à retenir égal à 2 603 m³.

Afin de prévenir les risques de pollutions, le bassin étanche permettra de stocker les 2 603 m³ d'eaux d'extinction. La mise en rétention se fera par l'arrêt de la pompe de relevage en sortie de bassin.

En cas de sinistre, les eaux stockées dans le bassin étanche seront analysées. Si elles ne présentent pas de pollution, elles seront rejetées dans le réseau communal. Si elles sont polluées, elles seront éliminées comme Déchets Dangereux par une société spécialisée.

6 LE CLASSEMENT DE L'ETABLISSEMENT

En application du Code de l'Environnement, l'établissement est soumis à enregistrement au titre de la législation sur les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement pour la rubrique 1510-2 de la nomenclature ICPE.

Il est également soumis à déclaration au titre des rubriques 2910-A et 2925-1.

Le tableau récapitulatif ci-dessous présente l'ensemble des rubriques retenues pour le site.

Rubrique	Désignation de l'activité	Capacité de l'installation	Régime
1510-2-b	Entrepôts couverts (installations, pourvues d'une toiture, dédiées au stockage de matières ou produits combustibles en quantité supérieure à 500 tonnes), à l'exception des entrepôts utilisés pour le stockage de matières, produits ou substances classés, par ailleurs, dans une unique rubrique de la présente nomenclature, des bâtiments destinés exclusivement au remisage des véhicules à moteur et de leur remorque, des établissements recevant du public et des entrepôts exclusivement frigorifiques. Le volume des entrepôts étant supérieur ou égal à 50 000 m ³ , mais inférieur à 900 000 m ³	Surface d'entreposage du bâtiment = 22 407 m ² Hauteur sous bac moyenne = 11 m Volume de l'entrepôt = 246 477 m ³	Enregistrement
2910-A-2	Installation de combustion qui consomme exclusivement du gaz naturel	Puissance thermique de l'installation : Chaufferie = 1 MW	Déclaration avec contrôle
2925-1	Atelier de charge d'accumulateur. Lorsque la charge produit de l'hydrogène, la puissance maximale de courant continu étant supérieure à 50 kW.	Puissance maximale de courant continu : = 500 kW	Déclaration

Le présent dossier porte sur l'enregistrement du site au titre de la rubrique 1510.

Une télédéclaration conforme à l'article R512-47 du Code de l'Environnement sera réalisée en parallèle de la présente demande d'enregistrement pour les rubriques 2910-A et 2925-1.